



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

**7790<sup>e</sup>** séance

Jeudi 13 octobre 2016, à 11 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Iliichev	.....	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Angola	.....	M. Lucas
	Chine	.....	M. Shen Bo
	Égypte	.....	M. Moustafa
	Espagne	.....	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	.....	M <sup>me</sup> Wilson
	France	.....	M. Lamek
	Japon	.....	M. Bessho
	Malaisie	.....	M <sup>me</sup> Adnin
	Nouvelle-Zélande	.....	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	.....	M. Rycroft
	Sénégal	.....	M. Seck
	Ukraine	.....	M. Vitrenko
	Uruguay	.....	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	.....	M. Méndez Graterol

## Ordre du jour

### La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2016/753)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 11 h 20.*

**Expression de condoléances et minute de silence à la mémoire de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej du Royaume de Thaïlande**

**Le Président** (*parle en russe*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à faire part de nos plus profondes condoléances à la famille royale, au Gouvernement et au peuple du Royaume de Thaïlande à l'occasion du décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

J'invite les membres du Conseil de sécurité à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de Sa Majesté.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La question concernant Haïti**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2016/753)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Guatemala et du Pérou à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/862, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, l'Ukraine, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/753, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2313 (2016).

*La séance est levée à 11 h 25.*